



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Economie et finances : services extérieurs

Question écrite n° 40039

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les mesures de réduction des effectifs de la fonction publique annoncées dans le cadre des économies budgétaires envisagées en 1997. Ces mesures de réduction appliquées à l'administration du Trésor impliqueraient de nouvelles menaces de suppression sur plusieurs postes comptables du département, et notamment sur les plus petits d'entre-eux situés en milieu rural. Le non-remplacement d'une partie des agents admis à faire valoir leur droit à la retraite aurait pour conséquence de supprimer la définition cantonale pour un certain nombre de postes comptables et se traduirait par des menaces de fermeture pour deux d'entre eux, notamment à Combeaufontaine et Vitrey. Les mesures envisagées remettraient en cause les politiques d'aménagement du territoire, les postes comptables au niveau cantonal étant indispensables aux élus locaux et aux populations concernées souvent les plus éloignées des centres administratifs. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les moyens dont pourraient disposer les services du Trésor pour continuer à assurer leur mission, notamment dans les cantons les moins peuplés.

Texte de la réponse

La réduction des effectifs des services financiers s'inscrit dans l'effort général de réduction des dépenses publiques conduit par le Gouvernement. Elle ne préjuge en rien d'une reorganisation du réseau des postes comptables, le souci du Gouvernement restant de privilégier le maintien du service public, notamment en zone rurale. Aussi, l'existence des trésoreries de Combeaufontaine et de Vitrey n'est nullement remise en cause à la suite de ces mesures d'économies budgétaires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40039

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3203

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5172